

La réponse Gabon Seafood

Goulots d'étranglement et pertes financières

I. M'B.

Libreville/Gabon

La question reste entière : comment le Gabon peut-il signer des partenariats avec les opérateurs économiques et ne pas s'employer à réunir les conditions nécessaires à la bonne marche des dites alliances ? Dans le partenariat qui le lie au groupe IBL, l'État gabonais s'est engagé à faciliter à Gabon Seafood l'accès aux poissons. L'organisation et la modernisation de la filière auraient permis de stabiliser les prix de cette denrée qui s'envolent au gré des objectifs des pêcheurs industriels et artisanaux.

LA quantité de poissons dont dispose Gabon Seafood pour faire tourner son usine est insuffisante. Les responsables ont multiplié les stratégies pour s'approvisionner convenablement en poissons de bonne qualité. Conséquence, l'entreprise

Gabon Seafood enregistre des pertes financières depuis plusieurs mois.

A cause de cette sous-activité, la société qui maintient malgré tout 40 emplois, pour une masse salariale de près de 25 millions de francs par mois hors expatriés, croule sous 90 millions de francs de charges mensuelles, pour un chiffre d'affaires de 30 millions de francs seulement.

Les responsables de Gabon Seafood ont malgré tout multiplié des initiatives pour s'approvisionner en poisson. La première tentative a consisté en l'organisation des coopératives de pêcheurs. Lesquelles devraient alimenter son usine d'Owendo en poissons frais. Des "accords commerciaux" avec les pêcheurs artisanaux et l'association des mareyeuses ont été signés. Une fois les coopératives ayant obtenu des licences de pêches de l'administration,

suite à cette organisation, ces dernières ont simplement disparu. En fait, elles ont réorganisé leurs circuits traditionnelles de vente, qui permettent de générer une hausse provoquée des prix dans l'optique d'améliorer leur marge bénéficiaire. "Nous avons travaillé avec les pêcheurs artisanaux, par exemple. Nous les avons amenés à se constituer en coopératives, en intégrant le Centre de pêche artisanale de Libreville. Ce qui allait permettre d'alimenter le circuit de distribution de notre usine. Mais les projets n'ont pas abouti, car les intéressés se sentaient sous-contrôle par rapport aux autres", mentionne un employé de l'usine.

Comme autre action, la société Gabon Seafood s'est rapprochée des pêcheurs industriels, afin d'obtenir d'eux, la fourniture en poissons. Les responsables de Gabon Seafood se sont vus

opposer une fin de non-recevoir. En fait, l'un des armateurs professionnels a fait dans la surenchère. Il a demandé une enveloppe de 40 à 50 millions de francs au titre du préfinancement d'une campagne de pêche. Les décomptes devaient être effectués dès livraisons des poissons. La proposition de l'armateur de Libreville comportait des risques.

LICENCE. Après échec de ces initiatives, il ne restait aux responsables de Gabon Seafood qu'une voie : aller pêcher, elle-même son propre poisson. Disposant de navires de pêches en Maurice, l'entreprise a sollicité une licence de pêche. La réponse de l'administration est plutôt sèche : l'état gabonais ne délivrera pas de licence de pêche supplémentaire. Et pour cause, les campagnes d'évaluation des ressources halieutiques menées par l'administration des pêches



Photo : Anita Jordanah Tseumba

Salle de salage et de fumage du poisson frais.

a conclu à une raréfaction des poissons dans la mer. Voilà un partenariat que l'État a signé, et une entreprise résignée à se tourner les pouces faute de poissons. De plus, l'administration de la pêche confine les investisseurs à attendre, assumant des pertes financières sèches.

A ce qui semble, en avril 2015, le ministre Luc Oyoubi, saisi de la question, aurait préconisé des solutions dont l'application se fait toujours attendre. Comme pour don-

ner corps à une autre activité, la production des sardines à huile précisément, et faute de données disponibles sur la sardinelle, poisson approprié pour la fabrication des conserves. Si les responsables de Gabon Seafood ont observé un silence sur la question, un cadre de l'administration des pêches, très au fait des dossiers, n'a pas compris qu'on ait envoyé Gabon Seafood mener cette recherche loin des zones où la pêche de la sardinelle est appropriée.

L'équation de la sardinelle

La conserve à huile Made in Gabon pour plus tard

AJT

Libreville/Gabon

Des milliers de boîtes vides sont stockées à Owendo, les hectolitres d'huile sont aussi réunis, les machines sont en place. Mais l'absence des sardines bloque la modernisation de la transformation des fruits de la pêche.

POUR arriver à produire la

conserve gabonaise, Gabon Seafood a lancé nombre d'initiatives afin de ravitailler la conserverie en « ethmalose », communément appelée sardinelle. « Une usine ne peut pas avoir une méthode d'approvisionnement unique », indique le chef de projet. Aussi parmi les mesures entreprises par la société, note-t-on entre autres, la signature d'accords commerciaux avec les pêcheurs locaux et les associations de mareyeuses, les

accords avec les armateurs locaux industriels ayant échoué. "Nous avons approché des industriels étrangers. Certains nous ont demandé de pré-financer les campagnes de pêche en attendant l'arrivée du chalutier", indique-t-on à Gabon Seafood. Face à l'impossibilité de trouver des fournisseurs de sardinelles, la joint-venture Gabon-Maurice a entrepris d'aller pêcher. Il a fallu au préalable identifier les zones riches en cette ressource ha-

lieutique.

Ballade en haute mer. C'est ainsi qu'ayant rencontré les autorités en charge du secteur afin de se faire octroyer une zone de pêche pour la sardinelle, les Mauriciens se sont retrouvés à faire une virée en haute mer. « L'autorité a effectivement donné une zone de pêche pour la sardinelle. Nous avons également pu faire venir un expert pour la pêche de l'ethmalose. Cependant, il ressort que l'exploitation autorisée par l'ad-

ministration de la pêche est apparue non propice", indique une source proche du dossier.

En effet, la zone à exploiter indiquée par l'administration se situe à 12 000 nautiques de la ligne de base. Si dans d'autres pays, cette ligne est généralement considérée à partir de la côte, au Gabon la ligne de base est bien loin du rivage. Au point que la zone indiquée se trouve à environ 30 000 nautiques de la côte. Si

l'on considère qu'on ne peut espérer trouver de la sardine.

Selon des experts marocains en sardinelles que nous avons joints au téléphone, à cette distance il est quasiment impossible de trouver de la sardinelle. Alors pourquoi la partie gabonaise, pourtant actionnaire de Gabon Seafood a-t-elle choisi d'envoyer son partenaire se balader en "haute mer" ?

Administration des pêches

Black-out sur la question ?

AJT

Libreville/Gabon

LES actionnaires de Gabon Seafood, essentiellement IBL et Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS) sont inquiets. Face au ralentissement de l'activité de ce qui devrait être "le Seafood Hub pour le déve-

loppement de la filière pêche au Gabon", la rédaction de L'Union a tenté de joindre l'administration en charge de la pêche.

Aussi avons nous contacté le cabinet du ministre de la pêche et de la Sécurité alimentaire. D'abord, le mercredi 1er juillet 2015. Un premier rendez-vous nous a été fixé au vendredi 3 juillet à 10 heures. il sera dépro-

grammé pour raison d'agenda du ministre pris par un déplacement inopinée. La deuxième tentative de joindre le ministre sera également infructueuse. L'agenda du ministre de la Pêche étant toujours chargé. C'est finalement hier, en début d'après-midi qu'un membre du cabinet du ministre nous indique de nous rendre à la direction

générale des pêches. Au cabinet du ministre, on a estimé que si nous avons fait la démarche pour enquêter à Gabon Seafood, notre rédaction pouvait faire la même démarche pour nous rapprocher de la direction générale des pêches. Malgré la pression du bouclage que nous a imposé cette enquête d'une semaine, nous avons tenté de

recouper l'information pour comprendre, outre l'objectif de conservation qui justifie la non-attribution des licences de pêches à Gabon Seafood, entreprise dans laquelle l'Etat gabonais est pourtant actionnaire à hauteur de 40 % ? Comment l'administration peut-il avoir le contrôle de sa ressource aujourd'hui commercialisée hors des

frontières nationales, occasionnant des fuites de recettes financières pour l'État ?

C'est une direction générale des pêches "plongée dans les dossiers urgents et en cours" que nous avons trouvée. Ce sujet est trop technique qu'il faut plus de temps pour vous donner une réponse juste, nous a-t-on répondu.

Et pour Conclure ...

De la pêche à l'argent à la pêche aux poissons

I. M'B.

Libreville / Gabon

A l'allure où vont les choses, le secteur pêche continuera à être d'un apport aussi marginale à l'économie, moins de 2 % de la production nationale pour un Gabon bénéficiant de presque autant de superficie maritime que terrestre. Les incompréhensibles tracasseries vécues par l'unique société industrielle venue valoriser les ressources halieutiques, la roubardise des pêcheurs artisanaux et des armateurs industriels pour faire grimper les prix au kilo du poisson, les croc-en-jambes des impor-

tateurs, l'incompréhensible attitude de l'administration des pêches dans le respect des engagements pris lors de la signature des partenariats public-privé sont autant de facteurs qui éclairent d'un jour nouveau la dégringolade de la filière pêche au Gabon. Voulant comprendre pourquoi le poisson coûte cher, pourquoi la conserve de sardines "made in Gabon" promise par Gabon Seafood n'est pas toujours disponible en rayons, la rédaction de L'Union a arpenté les tumultueux méandres de la filière pêche. Ce que l'on peut apprendre se passe de commentaire. Certains acteurs de la filière et même l'administration ne jouent pas franc-jeu. En termes de capture, quantité de poissons circulent pourtant. Une bonne partie hors

des frontières nationales; privant l'État des précieuses ressources financières. Si l'argent circule en clair, comme à l'ombre des regards, ce sont les ménages qui paient la lourde facture d'accès à cette denrée alimentaire. Pendant ce temps, plutôt que d'organiser la filière, l'administration des pêches semble affectée par un attentisme qui orchestre la fuite d'argent, vers l'étranger quand ce n'est en direction des poches de certains fonctionnaires tapis dans les milieux de la pêche.

Une chose est sûre, il faut plus de gouvernance dans le secteur pêche. Les navires battant pavillons étrangers arraisonnés, les contrôles tantôt de complaisance opérés par l'administration, la qualité du poisson qui,

elle, dépend de la qualité de la chaîne froid... sont autant d'indicateurs que le secteur pêche s'enrhume de règles économiques peu orthodoxes. Le gouvernement doit avoir le courage de revoir de fond en comble les contrats avec les pêcheurs, à qui il délivre des licences aussi bien industrielles qu'artisanales de pêche. Il faudra aux décideurs de bien sous-peser les bénéfices de l'exonération sur les carburants de pêche, au regard des captures commercialisées hors des frontières nationales. Le secteur de la pêche qui bénéficie de l'appui des bailleurs de fonds internationaux a un potentiel. La pêche nationale se doit de nourrir les Gabonais, en poissons variés, à moindre coût. Les solutions ne manquent pas.